

030 / 2022



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUILLET 2022

PRESENTS : Claude MERLY, Noëlla BOURDAUDHUI, Jacqueline CRETEUR, Annie DEVAUX, Frédérique FEREIRA, Gilbert HALLUIN, Chantal LEGRAND, Sylvie LESSELINGUE, Cathy NOTOT-GOS, Régis NOTOT

ABSENTS EXCUSES : Bernadette DEHAENE, Martine DELZENNE, Jocelyn OGER

A DONNE PROCURATION : Catherine KOPEC à Claude MERLY

ABSENTS : Jean-Claude BRETEZ, ELIZABETH DESMETTRE, Sylvie ROUSSELLE

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

10 PRESENTS – 11 VOTANTS

Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration du 11 avril 2022

M. LE MAIRE : Avez-vous des remarques ?

M. LE MAIRE : Aucune remarque

Il est approuvé.

ADOpte A LA MAJORITE

N°01 – Partenariat avec place des énergies

En 2019, les Français ont dépensé en moyenne 1602 € pour les dépenses d'énergie de leur logement, soit près de 9% de leur budget de consommation. Une proportion qui a fortement augmenté avec les hausses des tarifs de l'électricité et du gaz observées en 2021.

Cette forte tendance haussière des prix impacte directement les particuliers et leur porte-monnaie, surtout pour les ménages les plus modestes.

Pour lutter contre cette précarité financière et énergétique le CCAS de Marchiennes va mettre en place un partenariat avec Place des Energie pour faire baisser les factures de gaz et d'électricité de ses habitants et commerçants.

Place des Energies un prestataire expert et confirmé négocie les meilleurs tarifs auprès des fournisseurs afin de proposer à ses clients l'offre la plus adaptée à leurs besoins à destination de tous les habitants.

Une réunion publique se déroulera donc le 13 septembre 2022 et à l'issue de cette dernière des permanences seront mises en place.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec Place des Energies et tous documents afférents à ce dossier.



M. LE MAIRE : Place des Energies est une entreprise de courtage qui négocie les meilleurs tarifs auprès des fournisseurs afin de proposer à ses clients l'offre la plus adaptée à leurs besoins. Pour les foyers, l'opération est rapide, gratuite, sans coupure et sans engagement. Concrètement, un foyer qui choisit Place des Energies économise en moyenne 1 à 2 mensualités par an sur sa facture énergétique. Depuis 2013, plus de 100 000 particuliers ont fait confiance à Place des Energies.

M. LE MAIRE : Avez-vous des remarques ? Nous allons passer au vote,
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Décision du Conseil d'Administration – Adopté à la majorité 10 Voix Pour - 1 Abstention Mme Lesselingue

Mme Sylvie LESSELINGUE : Je tiens à expliquer mon vote d'abstention. Les services d'aide sociale alertent sur les contrats avec des prestataires d'énergie, car en cas de problème financier, les dossiers d'aide financière FSL énergie ne sont pris en charge pour les impayés, que pour les contrats signés avec Total Energie et les fournisseurs officiels (EDF GDF). Il est donc important que l'utilisateur sache lors de la signature d'un contrat avec un autre fournisseur qu'il ne pourra pas bénéficier d'aide financière de la part de FSL fluide.

M. LE MAIRE : précise que c'est important de le savoir et que ça sera évoqué lors de la réunion publique en septembre et souhaiterait que Madame LESSELINGUE soit présente.

Mme LESSELINGUE : j'essaierai d'être présente à la réunion publique

N°02 Demande de subvention pour un aménagement de logement pour une personne handicapée

Monsieur le Président, informe les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. la situation d'un habitant de Marchiennes. Cette personne a sollicité une aide financière en vue de l'aménagement de la salle de bain, Le cout total est de 179,00 € Acquisition s'un siège de bain pivotant

Pour Monsieur Y aide obtenue

MDPH	RESTE A CHARGE
100, 00 €	79,00 €

- Il est proposé au Conseil d'Administration d'accorder une participation financière de 79.00 € sur justificatif d'une facture acquittée payable à l'intéressé.

M. LE MAIRE : c'est une personne lourdement handicapée il a sollicité la MDPH et la mairie peut faire l'effort de mettre la différence.

Aucune remarque

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Décision du Conseil d'Administration – Adopté à l'unanimité 11 voix Pour

N°03_Solidarité avec une famille ukrainienne

Vu l'urgence de la situation,

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne.

032 / 2022

Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisés pour accompagner la population victime de cette situation de guerre.

Sensible aux drames humains que ce conflit engendre, la commune de Marchiennes tient à apporter son soutien et sa solidarité à la famille Ukrainienne accueillie sur la commune

Et propose à l'assemblée délibérante de prendre en charge :

- Les frais d'inscription à l'accueil de loisirs pour la période du 11 au 15 juillet et du 25 au 29 juillet pour un montant total de 46.53 euros
- Les frais d'inscription à l'accueil de loisirs des mercredis 29 juin et 6 juillet pour un montant total de 10.34 euros

M.LE MAIRE. Actuellement des réfugiés Ukrainiens sont hébergés dans des familles d'accueil. Je les ai reçus afin de faire le point sur leur situation. Elles disposent d'un certain nombre de droit dont l'aide aux Réfugiés et le CCAS va donc prendre en charge les bons alimentaires ainsi que l'ALSH.

Mme DEVAUX : la famille bénéficie d'un colis gratuit du Secours Populaire tous les mois

M.LE MAIRE Nous allons passer au vote : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Décision du Conseil d'Administration – Adopté à l'unanimité 11 voix Pour

Certifié exact, à Marchiennes le 22 Juillet 2022

Le Président du CCAS,



Claude MERLY.

[Handwritten signatures in blue ink:]
- Top left: [Signature]
- Middle left: [Signature]
- Bottom left: [Signature]
- Center: [Signature]
- Below center: [Signature]
- Right: [Signature]
- Bottom right: [Signature]
- Far right: [Signature]